

Tunis, le 07/07/2017

Note N°19

Objet : Fixation des formats des états et rapports périodiques devant être communiqués par les institutions de microfinance sous forme de société anonyme à l'ACM conformément aux dispositions des articles 13 et 14 de l'arrêté du ministre des finances du 23 décembre 2016 fixant les règles et les normes de gestion et de transparence financière des institutions de microfinance.

Le Directeur Général de l'Autorité de Contrôle de la Microfinance,

Vu le décret-loi n° 2011-117 du 5 novembre 2011 portant organisation de l'activité des institutions de microfinance tel que modifié par la loi n° 2014-46 du 24 juillet 2014,

Vu le décret n°2012-2128 du 28 septembre 2012, fixant les modalités de fonctionnement de l'Autorité de Contrôle de la Microfinance,

Vu l'arrêté du Ministre des Finances du 23 décembre 2016 fixant les règles et les normes de gestion et de transparence financière des institutions de microfinance,

Vu les délibérations du conseil d'administration de l'ACM des 1^{er} et 30 juin 2017

Porte à la connaissance des institutions de microfinance ce qui suit :

L'article 14 de l'arrêté du Ministre des Finances du 23 décembre 2016 fixant les règles et les normes de gestion et de transparence financière des institutions de microfinance dispose que les institutions de microfinance sous forme de société anonyme, communiquent périodiquement à l'autorité de contrôle de la microfinance des états et rapports selon des formats définis par note émise par cette dernière.

La présente note a pour objet de définir les formats des états et rapports à communiquer périodiquement à l'autorité de contrôle de la microfinance.

Les états et rapports à communiquer à l'ACM sont les suivants :

N°	États / Rapports	Périodicité	Format (électronique + support papier)
1	Bilan	Trimestrielle	Annexe 1/ (1A & 1B)
2	État de résultat	Trimestrielle	Annexe 2
3	État des flux de trésorerie	Annuelle	Annexe 3
4	Notes aux états financiers	Annuelle	PDF
5	État des créances sur la clientèle selon l'antériorité des impayés	Trimestrielle	Annexe 4
6	Calcul des dotations aux provisions	Mensuelle	Annexe 5
7	Ventilation des actifs et des passifs selon leur durée résiduelle	Trimestrielle	Annexe 6
8	Ratio de solvabilité	Trimestrielle	Annexe 7
9	Données statistiques	mensuelle	Annexe 8
10	Note sur l'exposition au risque de change et les outils de couverture adoptés	Trimestrielle	PDF
11	Rapports des commissaires aux comptes (général, spécial, contrôle interne ...)	Annuelle	PDF
12	Politique générale et plan d'affaires actualisé	A chaque actualisation	PDF
13	Le rapport de gestion adressé par le conseil d'administration à l'assemblée générale et le projet des résolutions	Annuelle	PDF
14	Les procès-verbaux des réunions de l'organe d'administration et de l'assemblée générale	15 jours au maximum après chaque réunion	PDF
15	Les rapports des agences de notation et des instances internationales	Après chaque notation	PDF
16	Les statuts	A chaque changement	PDF
17	L'organigramme	A chaque changement	PDF
18	Les chartes des comités spécialisés approuvées par l'organe d'administration	A chaque Approbation	PDF
19	Le rapport du contrôle interne	Annuelle	PDF
20	Le rapport du comité permanent d'audit interne	Annuelle	PDF
21	Les PV des réunions du comité permanent d'audit interne	15 jours au maximum après chaque réunion	PDF
22	Le rapport du comité des risques	Annuelle	PDF
23	Les PV des réunions du comité des risques	15 jours au maximum après chaque réunion	PDF
24	Rapport du comité de contrôle charaïque	Annuelle	PDF
25	Les PV des réunions du comité de contrôle charaïque	15 jours au maximum après chaque réunion	PDF
26	Les données concernant l'ouverture de nouvelles agences	A chaque ouverture d'agence	PDF
27	Tout changement de dirigeant	A chaque changement	PDF
28	Structure de capital	A chaque changement	PDF
29	Budget	15 jours au maximum après chaque approbation	PDF
30	Chaque modification du manuel des microfinancements	A chaque modification	PDF